

Passerelle

Le journal de Jouy Environnement et Patrimoine

N°7 - Janvier 2004

Directeur de la
Publication
B. Weber

Ont collaboré à ce numéro :

Georges Coulliais
Michel Courson
Léone Denneville
Michèle Duval
Chantal Le Blanc
Françoise Lescophy
Daniel Vermeire
Bernadette Weber

Edité par

Jouy Environnement
et Patrimoine

33, rue de la Libération
78350 Jouy-en-Josas
Tél. : 01 39 56 35 05

Tirage 3000 exemplaires

Comité de direction :

Président :
B. Weber

Vice-président :

Jean-Pierre Julien

Secrétaire :

Chantal Le Blanc

Trésorier :

Georges Coulliais

Conception/réalisation :

J.J. Lamare
01 30 70 63 15

Edito

En ce début d'année 2004, notre association entre dans sa 15^e année d'existence. Depuis sa création, nous vous proposons des visites et sorties dans les environs de la vallée ; nous balisons les circuits de promenade sur le territoire de Jouy.

En 2003, l'urbanisation du plateau de Saclay et le risque de plus en plus pressant de mitage des surfaces agricoles ont été encore une de nos grandes préoccupations.

Nous avons aussi suivi l'avancée du tunnel à deux étages bouclant l'A86 et dans lequel, entre autres, la sécurité nous a toujours paru insuffisante. Nous venons d'apprendre la décision de retarder sa mise en service de trois ans. La raison évoquée est une demande d'amélioration de la sécurité dans le tunnel.

Dans le cadre du projet de couverture de l'A86 sur la portion qui sépare Jouy de Vélizy, nous avons suivi avec régularité l'évolution de cet engagement de l'Etat.

Cette année notre attention s'est aussi portée sur l'aménagement de Jouy. Pour la première fois les associations de Jouy ayant l'environnement pour objet ont travaillé ensemble sur des projets municipaux d'aménagement du Centre ville. Elles ont écrit à Madame le Maire pour demander une entrevue dans le but de s'informer.

A ce jour aucune réponse à cette demande. Par contre les auditeurs venus s'informer lors du conseil municipal du 30 juin dernier ont été convoqués au commissariat de police suite à une plainte déposée par Madame le Maire après réception d'une lettre anonyme.

Sur le document envoyé par la Mairie, on apprend qu'il a été décidé d'engager le processus de révision du plan d'urbanisme de la commune. Cette procédure doit durer 2 ans et demi. Elle définit les orientations :

- orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.
- et s'il y a lieu, orientations d'aménagement relatives à tel quartier ou secteur à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager.

La municipalité de Jouy se décide avec retard à mettre en œuvre les dispositions législatives et réglementaires. Qu'en est-il concrètement ? La concertation avec la population doit définir les orientations d'aménagement avant que la municipalité n'adopte le PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Tous travaux et aménagements prévus dans le centre de Jouy doivent donc être immédiatement et impérativement stoppés dans l'attente de nouvelles orientations qui seront élaborées en concertation avec la population.

Bernadette WEBER



A Jouy, en concertation, préparons un cadre harmonieux.

Photo : Léone Denneville

Toute l'équipe de Jouy Environnement et Patrimoine vous présente ses meilleurs vœux pour 2004 et vous souhaite une bonne lecture de "Passerelle"

comment promouvoir un concept local de développement durable ?

Le 13 décembre 2000, a été promulguée la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain dite loi SRU. Cette loi et les dispositions qui en découlent doit changer profondément les règles du jeu en matière d'urbanisme. Elle a en particulier pour objet de promouvoir une politique d'aménagement de l'espace dans le respect de règles garanties d'un développement durable en incitant les collectivités locales à exprimer plus clairement leurs projets de développement. Parmi les nouvelles dispositions, l'un des volets concerne en particulier le Plan Local d'urbanisme (PLU) avec son Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune (PADD).

Pourquoi sommes-nous attentifs aux décisions communales actuelles qui anticipent de fait l'application du PLU dans toutes ses dispositions sans pour autant en présenter l'impact et la cohérence avec le futur PADD ?

Le concept de développement durable consiste d'abord à regarder et ensuite à organiser au-delà des échéances électorales nos modes de vies et à traiter globalement tous les thèmes de notre environnement.

Sans pour autant tous les aborder, il convient de les citer : l'eau, l'air, le sol, l'économie, l'emploi, l'urbanisation, le social, les transports... et par voie de conséquences toutes les formes de pollutions générées par l'activité humaine.

Les récentes critiques formulées par toutes les associations présentes sur la commune qui se préoccupent des questions environnementales ainsi que les actions de sensibilisation démontrent à l'évidence l'intérêt que portent les Jovaciens sur tous ces sujets. Pour engager le débat citoyen, nous proposons en tant qu'acteur de la société civile que puissent s'exprimer les réflexions de tous et de chacun dans le respect de la démocratie participative.

Nous proposons que les études en cours, préalables à l'adoption du PLU actuellement menées par le sous traitant de la municipalité puissent dresser un inventaire exhaustif des zones urbaines, des zones naturelles à préserver, ainsi que des surfaces foncières appartenant aux collectivités locales et directement ou indirectement à l'Etat (INRA, SNCF...).

Préserver et embellir la commune, titre d'un récent article dans le bulletin municipal, est une préoccupation louable et au demeurant non contestable.

Faut-il cependant pour convaincre, afficher des ambitions et ne pas se limiter à de simples dessins d'écoliers et à un « cahier de contribution » tout en promettant une concertation future.

Pour ce faire, nous proposons à la municipalité d'adopter la charte de concertation élaborée en 1996 sous l'égide du ministère de l'environnement⁽¹⁾, qui engage toutes les parties à en respecter les principes dans un esprit d'ouverture et d'écoute. Il faut que la municipalité informe les habitants sur les nouvelles dispositions législatives et réglementaires, avant d'engager des projets en organisant des réunions de quartier et en veillant à ce que les projets présentés soient cohérents et en conformité avec le plan d'aménagement de la communauté de commune⁽²⁾.

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB) dans sa revue « LA BIEVRE 2002-2003 » aborde des questions d'actualité sur la rivière et son aménagement futur et s'intéresse à la lutte contre les inondations, sujet sensible aux conséquences parfois catastrophiques.

Faut-il dresser un constat d'insouciance de la part de la municipalité qui ne propose aucune mesure pour valoriser la Bièvre dans sa traversée de la commune, de même que l'absence de proposition pour sa réouverture dans le cadre du projet de constructions et de réaménagement urbain place de la Marne.

Plus préoccupant, est le manque d'action de sensibilisation sur les risques d'inondations et de débordement de la Bièvre. Ce risque, lié à diverses causes, telles l'imperméabilisation du bassin versant, est aggravé par un changement du régime des précipitations constatées durant les dernières années et dont l'une des hypothèses est étudiée par les spécialistes en relation avec les changements climatiques constatés à l'échelle de notre planète.

Face aux conséquences prévisibles, il est de la responsabilité des pouvoirs publics d'agir.

Encore faut-il que cette action soit relayée sur notre commune par l'élaboration d'un plan de prévention des risques, la publication des cartes topographiques avec courbes de niveau indiquant les risques suivant diverses simulations.

Enfin que toutes les habitations exposées fassent l'objet d'équipements collectifs sans négliger d'annexer aux permis de construire les documents techniques correspondants à ce type de risque.

(1) www.arenidf.org/territoires/charte.html

(2) <http://www.mairie-versailles.fr/textimg.php?id=146&pg=106>

Cette année encore, les sorties que nous vous avons proposées ont été appréciées de tous tant par le choix des lieux que par la diversité des thèmes abordés.

Nous avons visité le CEA de Saclay, le 26 février, en commençant par un exposé détaillé sur les activités du Centre et particulièrement les précautions prises pour éviter tous dangers dus à la radioactivité. Nous, les riverains, sommes particulièrement intéressés... et rassurés par les mesures de sécurité qui nous sont décrites. Ensuite, équipés d'une tenue

spéciale, nous passons devant la plus grande piscine du monde, le réacteur OSIRIS où sont faites des expériences de désintégration « à cœur ouvert ».

Enfin, nous visitons un autre site, TAMARIS, qui analyse l'influence des séismes sur les constructions et les équipements. Ces contacts avec la science, présente et future, sont très enrichissants.

Nous changeons totalement d'époque, le 22 juin, « à la recherche des chemins de Louis XIV » au Grand Trianon. Nous parcourons les jardins et les

allées de ce décor magnifique dessiné entre autre par le Nôtre et plus tard par Mansart, accompagnés d'un commentaire très détaillé et anecdotique.

Nous terminons en beauté, le 28 septembre, au domaine de Saint Jean de Beauregard. La visite du potager « à la française » créé au milieu du XVIIème nous fait découvrir, grâce à la passion de sa propriétaire, ce domaine du beau et de l'insolite. Cela va des fruits et légumes oubliés aux plantes aromatiques et des serres à raisins de table aux parterres de fleurs de collec-

Nos sorties en 2003

tion rares. L'architecture du pigeonnier aux 4500 boulins est spectaculaire. L'intérieur du château meublé et habité, qui a conservé intact son environnement d'époque, nous séduit autant que l'opulence du potager.

Alors... Rendez-vous en 2004 !

Nous vous préparons d'autres belles sorties !

Michèle DUVAL



Domaine de Beauregard : les visiteurs très attentifs.

Cliché : Léone Denneville

Brèves

La couverture de l'A86

Nous avons rencontré, comme chaque année, au cours d'un entretien constructif, les représentants de la DDE. Nous avons fait un point au sujet de la couverture de l'A 86 à hauteur de Jouy Vélizy. La couverture mixte est adoptée ; elle n'entraîne aucune expropriation des riverains de la rue Jean Baptiste Huet. La protection antibruit complémentaire des habitants des Metz, de la sortie de la couverture à l'échangeur de Vélizy par des constructions ou une butte de terre, est toujours à l'ordre du jour. Le passage piéton permettant de rejoindre Vélizy restera souterrain.

Une enquête publique aura lieu à la fin de l'année 2004, les travaux au Pont Colbert devraient commencer en 2005 et la mise en service est prévue pour 2009. Nous avons convenu avec le service de la DDE de reprendre contact au cours du printemps, nous ne manquerons pas de vous informer de l'évolution de ce dossier.

Le tunnel du bouclage ouest de l'A86

Au niveau du Pont Colbert, tout est prêt pour recevoir le tunnelier qui arrive en pièces détachées en provenance de Vaucresson. Il sera remonté au printemps et le creusement devrait commencer courant 2004.

Les échéances sont à nouveau retardées. En effet, pour des raisons de sécurité dans le tunnel, principalement une obligation d'augmenter le nombre d'escaliers de secours, la mise en service du tronçon Rueil-Vaucresson ne sera effective que dans trois ans. L'ouverture de la portion Pont Colbert - autoroute A13 à la circulation est, de ce fait, repoussée à 2009.

Nuisances aériennes

La réunion qui regroupera les différentes parties concernées par les nuisances aériennes provoquées par l'aérodrome militaire de Villacoublay doit être programmée en Janvier ou Février 2004.

• Discussions autour du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF)

Ce schéma directeur date de 1994 et près de dix ans après sa mise en application, un bilan des réalisations sur le plateau de Saclay a été effectué à la fois par l'I.A.U.R.I.F. (l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile de France) et par les associations (dont J.E.P.) rassemblées dans l'U.A.S.P.S. Ce bilan analysé dans une réunion entre l'U.A.S.P.S. et le président de la Région Ile de France, Monsieur HUCHON, est très sévère :

- Les objectifs retenus sont très loin d'être atteints (transport, protection des circulations « douces », grignotage et déstabilisation de la ceinture verte, etc...),
- Ce schéma directeur est incomplet (en particulier sur l'hydraulique),
- On note une incohérence entre les plans d'aménagement : le Schéma Directeur du Plateau de Saclay n'est pas compatible avec le SDRIF,
- Laisser-aller dans les permis de construire, accordés à des sociétés en contradiction avec les plans d'urbanisme approuvés.

Dans ces conditions, la Région et les Associations estiment nécessaire une **complète refonte** du Schéma directeur. Ce travail commencera dès 2004, et la Région a promis une « concertation véritable de tous les partenaires de l'aménagement » et « doit trouver le moyen d'intéresser et d'entendre la population de la Région ».

• Urbanisation du plateau de Saclay. Où en est-on ?

- Danone-Vitapole est terminé. Mais si la réalisation architecturale est intéressante, on a détérioré l'environnement (construction sur le canal qui doit prolonger le plan d'eau de l'Ecole polytechnique, suppression partielle du GR de pays de la ceinture verte d'Ile de France),
- Le projet « Synchrotron Soleil » est en travaux,
- Le groupe Thalès (uniquement « développement et recherches ») s'installe dans l'enceinte de l'Ecole polytechnique. L'ONERA de Meudon, l'Institut d'Optique et l'ENSTA de Paris (Ecole Nationale des Techniques Avancées) vont venir tout près de l'Ecole polytechnique à Palaiseau..
- Un couloir d'autobus va être créé ; il partira de Massy pour atteindre le Plateau.
- Les agriculteurs éprouvent des inquiétudes sur la pérennité de leurs activités en raison de la pression foncière qui s'exerce sur leurs domaines et de la consommation des espaces agricoles au profit de l'urbanisation.

• Que devient la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay ?

Bièvres veut rejoindre « le grand Parc » de Versailles. Les Ulis, Gometz-le-Chatel, Villejust et Villebon vont rentrer dans la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay. Verrières-le-Buisson et Antony n'ont pas encore fait leur choix.

La Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay précise :

« La qualité de vie de notre territoire est notre principale richesse. Si nous avons conscience que l'aménagement de zones dédiées doit permettre d'apporter des services nouveaux à nos populations, nous réaffirmons notre refus d'une urbanisation massive et non-maîtrisée du plateau de Saclay. Nous maintiendrons 2000 hectares du Plateau en espaces agricoles, ce qui nous conduira à travailler avec cinq communes des Yvelines. »

Chantal LE BLANC

CALENDRIER DES SORTIES 2004 OUVERTES À TOUS

DIMANCHE 9 MAI - 15H

• Les Jardins du château de Groussay à Montfort l'Amaury

Durée 2 h.

Rendez-vous : Place de la gare de Jouy à 14 h (covoiturage)

Participation : 10 euros
20 à 30 personnes

DIMANCHE 10

OCTOBRE - 14H45

La promenade plantée et le viaduc des Arts

Paris : Opéra Bastille

Rendez-vous : Place de la gare de Jouy à 13h30 (covoiturage) ou sur place

Participation : 5 euros
30 personnes

Toutes les visites se font sur réservation au :

01 39 56 41 05 ^{ou}
01 39 46 24 15

Les sorties

« Connaissance des chemins » (2ème mardi, tous les 2 mois) ont connu un certain succès. Nous continuons en 2004 ce type de randonnée également le 2ème mardi, tous les 2 mois (sauf septembre). 1ère sortie 2004 : mardi 13 janvier.

Rendez-vous à la gare de Jouy à 9 H muni d'un billet SNCF : Jouy-Bièvres.

BULLETIN D'ADHÉSION

J.E.P. 33, rue de la Libération 78350 Jouy-en-Josas

Nom _____ Prénom _____

Profession _____ Téléphone _____

Adresse _____

adhère à J.E.P. en tant que membre* : _____

et verse la cotisation annuelle de _____ pour l'année 2004

(chèque à l'ordre de J.E.P.) à retourner chez Georges Coulliais - 10, rue Dallery à Jouy

* Membre actif14 €	Membre bienfaiteur.....35 €
Couple25 €	Couple bienfaiteur.....43 €
Famille35 €	Famille bienfaitrice.....52 €

Signature _____